SCHEMA DES CLOTURES

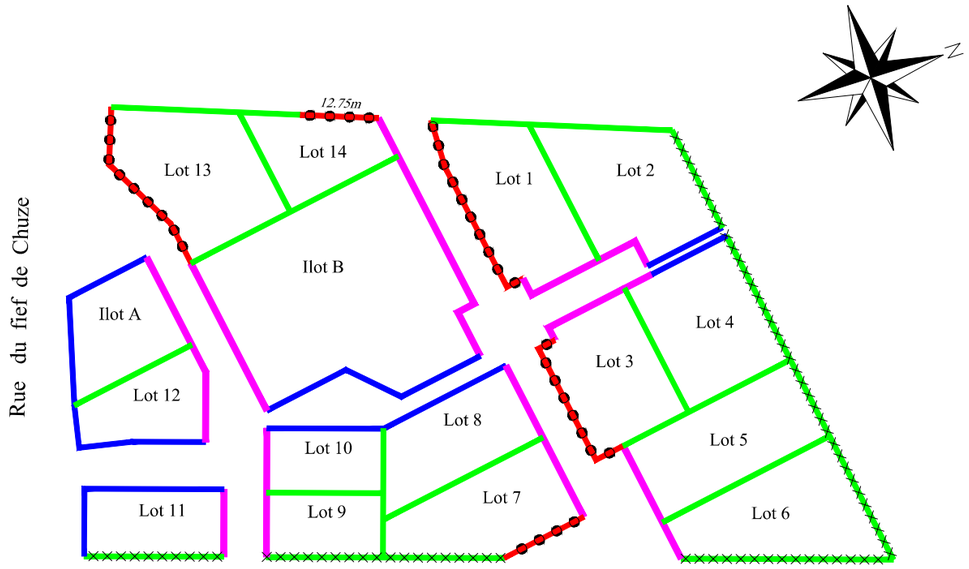

A privilégier : Clôture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret enduit des deux faces d'une hauteur de 1.20m.

- Muret enduit des deux faces d'une hauteur de 0.60m surmonté d'une grille l'ensemble ainsi constitué ne dépassant pas 1.60m.
ou
- Mur enduit des deux faces d'une hauteur de 1.60m.
ou
- Haie vive d'essences diversifiées doublées ou non d'un grillage d'une hauteur maximum de 1.80m

- Muret enduit des deux faces d'une hauteur de 0.60m surmonté d'une grille l'ensemble ainsi constitué ne dépassant pas 1.60m.
ou
- Mur enduit des deux faces d'une hauteur de 1.60m.

- Mur enduit des deux faces plein d'une hauteur maximum de 1.80m (faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci contre)
ou
- Haie vive d'essences diversifiées doublées ou non d'un grillage maille rigide gris d'une hauteur maximum de 1.80m

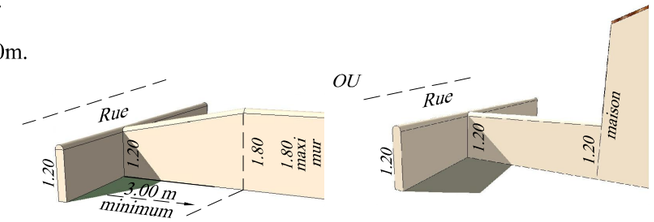

- Haie vive d'essences diversifiées doublées ou non d'un grillage maille rigide gris d'une hauteur maximum de 1.80m

Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Dossier: 112156

Commune de LA JARNE
L'ANGLET

SAGA-CITY
AMENAGEUR LOTISSEUR

PLAN DE BORNAGE ET DE VENTE
Ilot B
Cadastré: AA n°756
Surface : 1169 m²

Permis d'aménager n° PA 17193 18 0001
délivré le 14 novembre 2018.

Plan de situation

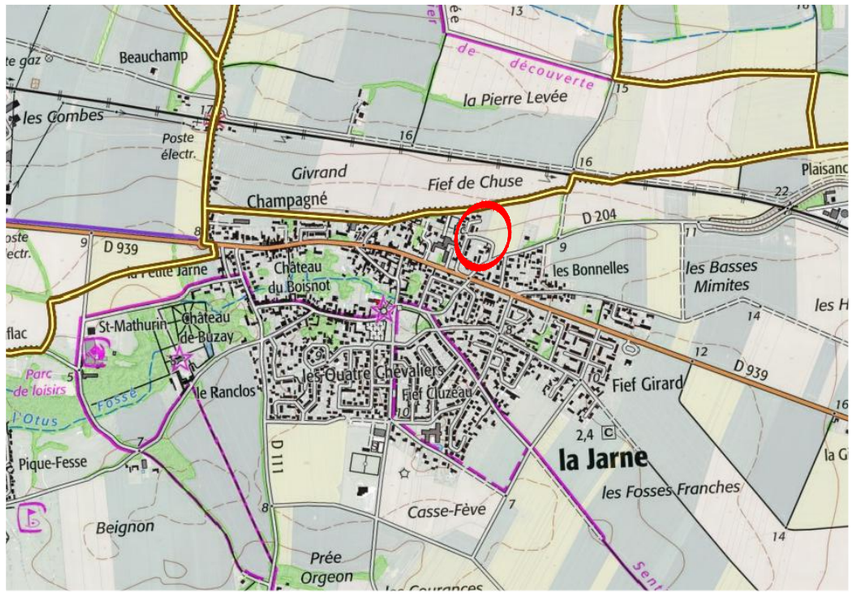

Maître d'Ouvrage
SAGA CITY
4, Rue des Jardins
17139 DOMPIERRE SUR MER
Tél : 07.83.07.89.32
E-mail : contact@saga-city.fr

Bureau d'études
S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48
E-mail : geometres@bcge17.com

Dessiné le 8 août 2018 - modifié le 07 janvier 2019 - mis à jour le 19 juin 2019

Dossier : 112156

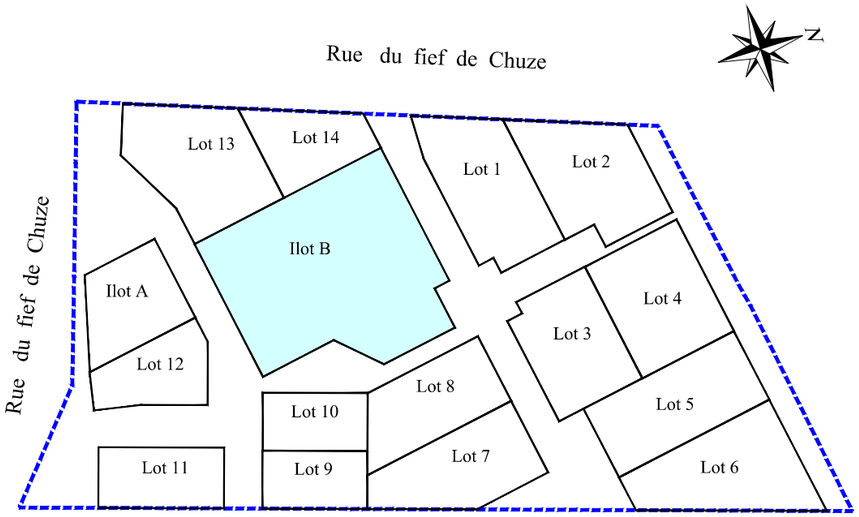

Echelle : 1/200

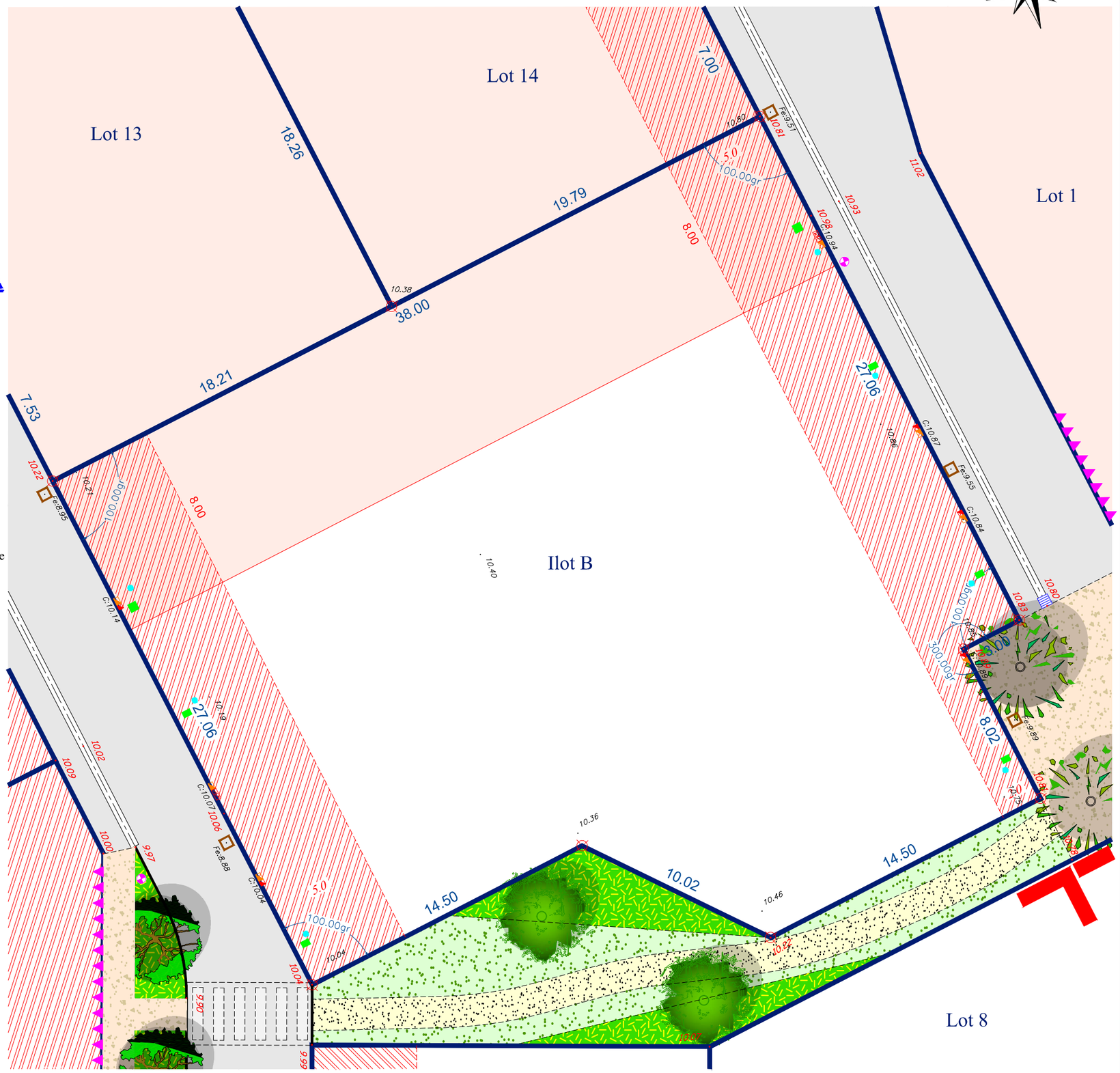

—— LEGENDE ——

- Enrobés
- Stabilisé calcaire renforcé
- Béton désactivé
- Herbe
- 8m — Accès véhicule interdit sur le linéaire indiqué
  Accès piéton interdit
- Emprise sur laquelle les bâtiments seront limités à 5.0m de hauteur et un RDC.
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Angle bâti sur au minimum 3m de longueur dans les deux directions.
- Fe:13.30 — Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
- Caniveau CC1
- Bordure béton CR3 ou T2
- 24.50 — Altitude terrain naturel
- 24.50 — Altitude projet (après travaux de finition)
- Passage piétons
- Périmètre du lotissement
- Parcellaire cadastral (sans valeur juridique)
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement (Erable champêtre ou de Montpellier, poirier fleurs, charme pyramidal ...)
- Arbre en forme naturelle ou en cépée (Erable champêtre, frêne à fleurs, chêne vert, bouleau ...)
- Lampadaire existant
- Lampadaire à poser
- S. — Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R
- Arrivée Eau Potable
- Coffret EDF
- Coffret GDF
- Boitier de branchement Télécom
- Bassin de rétention et d'infiltration
- Borne OGE
- Potelet bois

Les altitudes "voirie finie" sont indiquées sur le plan.
Les altitudes des seuils des constructions ou des accès aux lots devront en tenir compte lors de l'implantation.